

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Décret du 8 juin 2026 portant nomination au Conseil commun de la fonction publique

NOR : CPPF2612845D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 242-1 et R. 242-1 ;

Vu le décret du 17 janvier 2023 modifié portant nomination au Conseil commun de la fonction publique,

Décète :

Art. 1^{er}. – Sont nommés membres de l'assemblée plénière du Conseil commun de la fonction publique, en qualité de représentants des organisations syndicales de fonctionnaires sur proposition de FO :

M. Christophe ODERMATT, membre titulaire en remplacement de M. Patrice CARRE ;

Mme Monique FRANÇOIS, membre suppléant en remplacement de Mme Christine CHAUVEAU ;

M. Patrice CARRE, membre suppléant en remplacement de M. Dominique REGNIER.

Art. 2. – Sont nommés membres suppléants de la formation spécialisée « Examen des questions relatives aux évolutions de l'emploi public, à la politique des retraites dans la fonction publique et à la connaissance statistique de la situation, de la rémunération et des pensions de agents publics » du Conseil commun de la fonction publique, en qualité de représentants des organisations syndicales de fonctionnaires sur proposition de l'UNSA :

Mme Nadia RACHAD, en remplacement de Mme Géraldine ALBERTI-BAUDART ;

M. Stève BLANCHARD, en remplacement de M. Willie CHARBONNIER.

Art. 3. – Est nommé membre suppléant de la formation spécialisée « Examen des questions relatives à l'égalité, à la mobilité et aux parcours professionnels » du Conseil commun de la fonction publique, en qualité de représentant de représentant des employeurs sur proposition du ministère de la culture :

M. Damien BARRILLON, chef du bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle au service des ressources humaines du secrétariat général du ministère de la culture, en remplacement de M. Bruno AGOFROY.

Art. 4. – Les fonctions de Mme Sophie GUERRAZ, membre suppléant de l'assemblée plénière du Conseil commun de la fonction publique, membre titulaire des formations spécialisées « Examen des projets de textes » et « Examen des questions relatives aux évolutions de l'emploi public, à la politique des retraites dans la fonction publique et à la connaissance statistique de la situation, de la rémunération et des pensions des agents publics » du Conseil commun de la fonction publique, nommée en qualité de représentant des employeurs hospitaliers, sont ainsi modifiées : les mots : « Directrice des ressources humaines du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers (86) » sont remplacés par les mots : « Directrice du recrutement, des carrières et de l'emploi au Pôle des ressources humaines du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes (44) ».

Art. 5. – Le ministre de l'action et des comptes publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 juin 2026.

SÉBASTIEN LECORNU

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

DAVID AMIEL